



Président : Jean-Baptiste Durand

**Monsieur le Préfet de la Vendée**  
Hôtel de Préfecture  
29 rue Delille  
85922 La Roche-Sur-Yon Cedex

Brétignolles sur Mer le 15 octobre 2013

Recommandé avec accusé de réception

**Objet : Destruction de haies et de mare à Brétignolles-sur-Mer**

Monsieur le Préfet,

Au nom de LA VIGIE, association de veille citoyenne et écologique de Brétignolles-sur-Mer, en qualité de Président, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

- La municipalité de Brétignolles-sur-Mer a entrepris des travaux de défrichage et la destruction massive de haies bocagères ainsi que de terrassement du sol sur les terres de la Ferme de la Normandelière. (zone d'identification, annexes n° 2 et 3 ci-jointes)
- La mare abreuvoir de la ferme a été comblée. Cette mare est identifiée dans l'étude d'impact du projet de port qui a été soumis à l'enquête publique, (BRL – rapport principal – volume 1 – page 76, annexe n°1 ci-jointe).

Il est patent de constater que la municipalité de Brétignolles-sur-Mer n'a communiqué aucune information ni autorisation en rapport avec le règlement du POS en vigueur.

Je vous fais part de l'indignation générale de nos nombreux adhérents dont certains ne manqueront pas de s'adresser directement à vous.

Pour LA VIGIE, cette initiative de la municipalité, coûteuse et destructrice de cet espace en zone NC, faisant partie de la zone en coupure d'urbanisation au POS, est injustifiée.

Outre les éventuels recours en irrégularité que ces travaux suggèrent, je me permets de rappeler qu'en raison des requêtes déposées au TA de Nantes par notre association LA VIGIE d'une part, et par vous-même d'autre part, portant sur l'acquisition des terres de la ferme de la Normandelière par la commune de Brétignolles-sur-Mer, il apparaît que la démarche de cette dernière est provocante et préjuge des rendus de jugement dans cette affaire.

LA VIGIE vous prie de bien vouloir mobiliser vos services pour prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le meilleur délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Jean baptiste DURAND

PJ - annexes ci-dessus indiquées, 3 pages